

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2015**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents à la séance : 15

Date de convocation : 12/02/2015

Date d'affichage : 12/03/2015

Présents : MM. BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, LAURENT Daniel, POLY Bernard, FORAS Annie, PUTIN Dominique, PIDOUX Valérie, RIVATTON Xavier, COMTE Elodie, BEAUDART Clémence, BARBIER Jean-Claude, CLEMENT Colette, CHAUVIN Yves, JOUFFROY Brigitte.

Secrétaire : PIDOUX Valérie

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 décembre 2014,
- 2/ Délibération mise à jour de la convention d'occupation du Domaine Public de Bouygues Télécom vers FPS Towers,
- 3/ Délibération avenant travaux assainissement entre la rue des Ecoles et la rue Marchand,
- 4/ Délibération inscription crédits pour règlement site internet,
- 5/ Délibération convention pour aire de covoiturage en partenariat avec le Conseil Général,
- 6/ Délibération pour location T4 - 1^{er} étage au 4 rue de la Gare,
- 7/ Divers et dernières minutes,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération location logement 8 rue de Bresse.
- Délibération encaissement chèque sinistre Mme LUZY – choc sur candélabre de la place.
- Délibération encaissement chèque sinistre incendie 19 Ter rue du Moulin.
- Délibération subvention DETR (incendie, problème électricité « En Lune » Conseil Général et Agence de l'Eau (diagnostic eau)

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2014 - N° 001/27.02.15 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Yves CHAUVIN fait une remarque sur le paragraphe 7 « eau et assainissement » il note qu'une restitution en provenance de l'ARS fait apparaître un taux de rendement de 84%. Monsieur le Maire souligne que ce dernier est de 57 %. Il est d'ailleurs validé selon le ratio : eau vendue/eau pompée. Il note même que notre commune a été confrontée depuis le début de l'année à deux fuites de 100 m³ chacune par jour et que ces éléments corroborent ce faible taux de rendement, sur lequel il conviendra de l'analyser d'une part et y remédier ensuite d'autre part.

2/ DELIBERATION DE LA MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE BOUYGUES TELECOM VERS FPS TOWERS – N° 002/27.02.15 :

Après présentation par Monsieur le Maire de la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public par FPS TOWERS sur une partie de la parcelle B 1151 « Pâture de Dajeon »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public par FPS TOWERS sur une partie de la parcelle B 1151 « Pâture de Dajeon » pour une surface d'environ 50 m². Une redevance annuelle de 3 493,81 € sera versée à la commune.

Cette convention est conclue pour une durée de 15 années.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur Jean-Claude BARBIER demande si le prix est garanti.
Monsieur le Maire indique que ce prix évolue chaque année selon l'indice INSEE.

3/ DELIBERATION AVENANT TRAVAUX ASSAINISSEMENT ENTRE LA RUE DES ECOLES ET LA RUE MARCHAND – N° 003/27.02.15 :

Après présentation par le Maire de l'avenant n° 2 du marché des « Travaux d'amélioration du réseaux d'eaux usées » pour effectuer des travaux d'assainissement entre la Rue des Ecoles et la Rue Marchand,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité l'avenant n° 2 de la société PETITJEAN pour effectuer les travaux d'assainissement entre la Rue des Ecoles et la Rue Marchand pour un montant de 23 818,17 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 2 du marché « Travaux d'amélioration du réseaux d'eaux usées ».

4/ RELGEMENT FACTURES ENTRE 1^{er} JANVIER DE L'EXERCICE JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET - N° 004/27.02.15 :

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de mandater sur le budget 2015 la facture suivante :

- Facture FA1521 de l'Agence de Communication Publigo d'un montant de 3 183,60 € sur le compte 2051 chapitre 20 pour la création du site internet de la commune.

5/ CONVENTION POUR AIRE DE COVOITURAGE EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL - N° 005/27.02.15 :

Le Conseil Général du Jura a décidé d'encourager le covoiturage sur son territoire en mettant en place un Schéma Départemental de Covoiturage.

Une aire de covoiturage a été recensée sur le territoire de la commune de COUSANCE, Rue de la Gare.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité qu'une aire de covoiturage soit installée sur la commune de COUSANCE Rue de la Gare par le Conseil Général du Jura.

CONFIRME que le terrain est bien communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de cette aire de covoiturage avec le Conseil Général du Jura.

6/ LOCATION LOGEMENT T4 - 1^{er} ETAGE - 4 RUE DE LA GARE -N° 006/27.02.15 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de louer à compter du 1^{er} avril 2015 un logement communal situé 4, Rue de la Gare 1^{er} étage à COUSANCE à Monsieur JAILLET Yvon pour un loyer mensuel d'un montant de 384 € et d'une provision de charges de 17 € mensuel pour l'entretien de la chaudière.

DIT que le loyer sera révisable le 1^{er} avril de chaque année à compter du 1^{er} avril 2016.

7/ : LOCATION LOGEMENT 8 RUE DE BRESSE - N° 007/27.02.15 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre.

DECIDE de louer à compter du 1^{er} mars 2015 un logement communal situé 8, Rue de Bresse à COUSANCE à Monsieur GALLAT Jean-Moïse sous couvert de l'UDAF DU JURA pour un loyer mensuel d'un montant de 200 €.

DIT que le loyer sera révisable le 1^{er} mars de chaque année à compter du 1^{er} mars 2016.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

8/ ENCAISSEMENT CHEQUE DE L'ASSURANCE SMACL POUR SINISTRE CHOC VEHICULE SUR CANDELABRE - N° 008/27.02.15 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité d'encaisser un chèque de remboursement de l'assurance SMACL d'un montant de 1 628,97 € pour le sinistre d'un choc de véhicule sur candélabre Sur La Place.

Délibération rendue exécutoire après transmission en préfecture le 04/03/2015 et affichage le 04/03/2015.

9/ ENCAISSEMENT CHEQUE DE L'ASSURANCE SMACL POUR SINISTRE INCENDIE 19 TER RUE DU MOULIN - N° 009/27.02.15 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité d'encaisser un chèque de remboursement de l'assurance SMACL d'un montant de 8 817,00 € pour le sinistre de l'incendie au 19 Ter rue du Moulin.

10/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR : DEFENSE INCENDIE – ELECTRICITE EN LUNE – DIAGNOSTIC EAU - N° 010/27.02.15 :

Après présentation par Monsieur le Maire des plans de financement prévisionnel des travaux : Electricité en Lune – Défense incendie et Diagnostic Eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de réaliser les travaux suivants : Electricité en Lune, Défense Incendie et Diagnostic eau

SOLLICITE la Préfecture du Jura pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux :

- ELECTRICITE EN LUNE : 20 % du coût prévisionnel de 71 937 € HT
- DEFENSE INCENDIE : 50 % du coût prévisionnel de 70 029 € HT
- DIAGNOSTIC EAU : 10 % du coût prévisionnel de 23 532 € HT.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

11/ DIVERS ET DERNIERES MINUTES :

- **Sono Grande Rue – N° 011/27.02.15 :**

En accord avec l'UCAI, la sono actuellement en place sera remplacée, elle sera installée du 67 grande Rue vers le Monument, Aurélie Coiffure, les Halles et la Poste pour un coût de 3 611.44 € HT.

- **Solin Pizzeria – N° 012/27.02.15 :**

Malgré l'intervention de l'entreprise MBR, le problème de solin, humidité au-dessus de la véranda du restaurant La Cigale et le Fournil n'est pas résolu. Une lettre d'injonction a été adressée par Monsieur Philippe ROUX à MBR leurs demandant d'intervenir à nouveau sur ce chantier.

- **Plate forme SICTOM La Malatière – N° 013/27/02.15 :**

Elle sera matérialisée par un panneau signalétique

- **Cuisinière La Grenette – N° 014/27.02.15 :**

Afin de remettre aux normes la cuisinière de la salle de la Grenette, un devis d'un montant de 6 300 € est validé.

- **Trottoir Pont de la GIZIA - N° 015/27.02.15 :**

Lors du déclassement de la RN 83 en D 1083, en 2008, le Conseil Général du Jura a perçu la somme de 130 000.00 € pour assurer l'entretien du pont. A ce jour rien n'a été fait. Monsieur Le Maire a rédigé un courrier à destination du Président du Conseil Général où il demande la mise en œuvre de certains travaux d'aménagement, notamment les trottoirs.

- **Chauffage La Grenette - N° 016/27.02.15 :**

Pour information : 5 heures de chauffage coûtent 112 €.

- **Travaux Station Epuration – N° 017/27.02.15:**

Le devis pour les travaux de remise en état de la station d'épuration s'élève à la somme de 30 136.38 € TTC avec une récupération de la TVA à hauteur de 4 943.57 €. La commune de COUSANCE paiera 18 015.38 €, soit 71 % et les communes de CUISIA, DIGNA et CHEVREAUX partenaires de l'assainissement communal seront impliquées financièrement selon leur quote-part, à savoir :

- Digna 14.85 % soit la somme de 3 741.13 €
- Cuisia 12.96 % soit la somme de 3 264.99 €
- Chevreaux 0.68 % soit la somme de 171.31 €

- **Etude En Lune – N° 018/27.02.15 :**

Monsieur DOMON est invité à faire la présentation de l'étude lors d'un prochain Conseil Municipal.

- **Columbarium – N° 019/27.02.15 :**

Un columbarium supplémentaire est en commande afin de satisfaire à la demande.

- **Affichage Place du Marché – N° 020/27.02.15 :**

Il est prévu d'améliorer la présentation du panneau d'affichage situé Place du marché.
Le dossier est en cours.

- **Toilettes La Place – N° 022/27.02.15 :**

En raison d'un problème d'évacuation, le carrelage des toilettes de la Place devra être cassé et refait pour un montant de travaux de 750 €.

- **Travaux Voierie 2015 – N° 023/27.02.15 :**

- VC 1 Grande Rue : Entre la pharmacie et la route de Gizia : enrobé à chaud
- VC 35 route de la Rélasse : enrobé à chaud
- VC 29 rue des Vauvres : enrobé à chaud mince
- Place du Marché : Réfection en résine à chaud sur la bande de roulement ocre (hors places de stationnements)
- VC 40 rue Champ de la Croix : enrobé à chaud
- VC 3 route de Fléria : épaulement des accotements entre la maison PONT et la maison MICHEL
- VC 5 de Cousance à Cuisia : Reprofilage d'une flache et de bords de chaussée en enrobé de liaison
- VC6 rue du Moulin : de la maison LEBAIL à la proximité de l'impasse du Moulin : enrobé à chaud
- VC 6 route de la Piperie et VC 10 Rue des Marres : Curage des fossés
- VC 9 rue du Glacier, du carrefour avec la rue de Bresse jusqu'au pont de la rivière la GIZIA : enrobé à chaud mince
- VC8 Au Moulin Rongeon : remplacement du garde-corps non conforme

- **Travaux mur de l'Eglise – N° 024/27.02.15 :**

Des travaux de consolidation des murs situés vers les parkings et l'église sont à prévoir.
L'Equipe Verte de l'ADAPÉMONT est chargée de réaliser ces travaux.

- **Travaux entrée gymnase – N° 025/27.02.15 :**

L'entrée extérieure mais couverte du gymnase est dégradée. Des travaux sont à prévoir. Des devis sont en cours d'élaboration.

- **Journée citoyenne – N° 026/27.02.15 :**

Elle est fixée au 30 Mai 2015.

- **Dossier Résidence Séniors – N° 027/27.02.15 :**

Le dossier avance, la SARL SYCAN est très intéressée par la mise en œuvre du projet.

- **Impayés Eau – N° 028/27.02.15 :**

Les premières lettres de relance concernant les factures d'eau restées impayées viennent d'être envoyées.

- **Dossier La Poste – N° 029/27.02.15 :**

Une aide financière de 23 000 € en provenance de la Poste est attribuée à la commune pour la mise en place de l'Agence Postale Communale. Une participation de fonctionnement de 1 000 € sera versée mensuellement. L'ouverture est prévue pour le deuxième semestre 2015. Une aide supplémentaire de 23 500 € issue de la DETR vient également d'être attribuée.

- Terrain « En Grand Marchand » – N° 031/27.02.15 :

Monsieur le Maire négocie actuellement auprès des propriétaires concernés, l'achat des parcelles qui constitueraient la nouvelle emprise foncière destinée aux futures implantations immobilières

- Participation Citoyenne – N° 033/27.02.15 :

Monsieur le Maire fait un point sur les nombreuses incivilités dont notre commune fait aujourd'hui l'objet. Il invite chacun des élus à participer à la veille citoyenne.

Il indique qu'il a souscrit à l'instar de nombreuses autres communes Jurassiennes à un dispositif institué par la gendarmerie du Jura intitulé « Participation Citoyenne ».

- DAC – N° 034/27.02.15 :

Monsieur le Maire présente le document d'aménagement commercial aux élus tels qu'il a été validé par les élus communautaires. Il montre en effet la future architecture commerciale de Cousance à Beaufort, qui constituera un bi-pôle commercial des implantations futures.

Séance levée à 23h30,

Le Maire,

Christian BRETIN

